



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#) 

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ___/___/___

Dossier complet le : ___/___/___

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Projet d'une nouvelle installation de revalorisation de terres inertes, de matériaux de construction et de démolition par lavage dans l'emprise de la carrière des Vallots à Bouafles (Eure).

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

CEMEX GRANULATS

Raison sociale

N° SIRET

5 5 2 0 0 5 9 6 9 0 1 4 3 9

Type de société (SA, SCI...)

SAS

Représentant de la personne morale : Madame

Nom

Monsieur

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
1. a)	1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation. Rubrique n° 2515-1 des IC.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

Oui Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

Oui Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

CEMEX projette, au sein de sa carrière autorisée (Arrêté Préfectoral d'Autorisation du 11/07/2019), une nouvelle installation de revalorisation de terres inertes et matériaux de construction et de démolition par voie humide. L'AP de 2019 autorise la capacité à 2000 kW : ce seuil sera dépassé pour être porté à 2400 kW. La puissance actuelle de l'ensemble des installations fixes sur la carrière est de 1600 kW. Le projet sera de 800 kW (actuel utilisé : 1600 kW). Les capacités des autres rubriques mentionnées dans l'AP ne sont pas modifiées.

La nouvelle unité de traitement bénéficiera de toutes les infrastructures et équipements déjà existants (pistes, locaux sociaux, engins, réseaux...) ainsi que du personnel qualifié.

4.2 Objectifs du projet

CEMEX souhaite revaloriser des matériaux inertes (terres et matériaux de construction et de démolition) actuellement réceptionnés sur son site de Bouafles "Les Vallots" et utilisés au remblaiement de sa carrière "Le Triangle" -contigues aux vallots) dans un but de remise en état.

L'objectif est de valoriser un maximum de matériaux qui aujourd'hui sont destinés à l'enfouissement. Cette démarche s'inscrit dans une politique d'économie circulaire voulue par le groupe CEMEX et de préservation de la ressource naturelle.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La mise en place des installations de traitement nécessitera un nivellement de l'emprise de la plateforme : le terrain sera aplani et régalié avec du tout-venant compacté.

Les dallages des machines seront implantés à la cote 15,05 m NGF.

La mise en place de l'unité de valorisation ne nécessitera pas de nouvelle organisation des voiries au sein de la carrière.

En pratique, le montage se fera en trois étapes :

- 1 - Passage des réseaux, notamment électriques et alimentation en eau,
- 2 - Nivellement et génie civil,
- 3 - Montage des structures.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Les installations et équipements suivants seront mis en place :

- Convoyeurs mobiles,
- Scalpeur,
- Trémie,
- Décanteur,
- Atelier cabine de pompes / maintenance,
- Cabine de contrôle,
- Réservoir tampon de boue,
- Filtre de presse,
- Clarificateur,
- Case de stockages de matériaux

Les conditions de remise en état du site prévues par l'AP restent inchangées.

En fin d'exploitation cet espace sera reboisé.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

L'AP de 2019 autorise actuellement la capacité à 2000 kW sous le régime Enregistrement pour la rubrique 2515 de la nomenclature des installations classées. La capacité sera augmentée à 2400 kW.

Le projet est soumis à évaluation des incidences Natura 2000.

Il est également concerné par un Permis de construire (déposé le 15/02/2024).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
- Production annuelle - Puissance totales des installations - Emprise au sol des équipements/installations - La hauteur maximale des constructions	190 000 tonnes environ 800 kW 60 x 70 m soit 4 200 m ² 10,33 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Zone Ne : "Zone naturelle, exploitation de carrière" dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 03/12/2019.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

Renouvellement d'exploiter une carrière et une installation de traitement.

La capacité annuelle maximale de production est de 400 000 tonnes de matériaux, avec une moyenne estimée à 250 000 tonnes. Il s'agit d'une carrière d'extraction de matériaux alluvionnaires partiellement en eau ; les matériaux sont ensuite traités par l'installation de traitement présente sur le site.

Autorisation environnementale accordée par Arrêté préfectoral du 11/07/2019.

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le terrain est localisé au sein de 2 ZNIEFF : . ZNIEFF continentale de type 1 "Les pelouses silicoles des poudres de des Vallots" . ZNIEFF continentale de type 2 "La terrasse de Bouafles - Courcelles-sur-Seine"
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les communes de Bouafles et Courcelles-sur-Seine ne sont pas traversées par des infrastructures routières nationales mentionnées dans le PPBE approuvé par arrêté préfectoral du 16/11/2020.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°DDTM/SPRAT/2020-08 portant prescription du PPRI de la Seine dans l'Eure pour la commune de Bouafles : prescrit le 10 janvier 2020.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	prescrit
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone de répartition des eaux (ZRE) : partie captive de la nappe de l'Albien et du Néocomien. Le projet se trouve hors d'eau et ne prévoit pas de prélèvement ni de rejet dans la nappe de l'Albien et du Néocomien.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site est localisé dans la ZPS "Les terrasses alluviales de la Seine". Le site est contigu à la ZSC des "Boucles de la Seine Amont d'Amfreville à Gaillon".
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité du Site classé de la boucle de la Seine dite de Château-Gaillard (n° 27 216 000).

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle installation sera alimentée en eau par les eaux de recyclage du traitement, complétée par un appoint (estimé entre 28 et 35 m ³ /h), provenant du clarificateur existant. Ce bassin d'eau claire est actuellement alimenté par un prélèvement dans le plan d'eau, autorisé pour 200m ³ /h. Il y'aura donc une augmentation du pompage de 35 m ³ /h maximum. Il n'y aura pas de nouvel ouvrage de prélèvement dans le plan d'eau.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	A ce stade, le choix du matériau n'est pas décidé. Toutefois CEMEX est en mesure d'utiliser des matériaux inertes (tout-venant ou graves recyclés).

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle installation sera positionnée au sein de la carrière - autorisée par l'Arrêté préfectoral d'autorisation environnementale du 11/07/2019 n°DELEBERPE-19-1044. Toutefois un étude écologique a été réalisée, elle est annexé au Porter à Connaissance déposé en parallèle de ce formulaire. Les enjeux écologiques sont faibles à modérés. Le secteur à enjeu fort (site sud) est évité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude incidence Natura 2000 a été réalisée. Elle est présentée avec le Porter à Connaissance déposé avec ce formulaire. Par ailleurs la vocation finale à l'arrêt définitif de la carrière reste inchangé : la remise en état finale prévoit le reboisement de cet espace.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise du projet se trouve dans le périmètre de la carrière autorisé par l'AP du 11 juillet 2019. Dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Bouafles le terrain est considéré comme un « Espace à reboiser ». Il ne s'agit pas d'un "espace boisé classé" (dont le zonage est distinct dans le PLU).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Zone d'aléa fort aux inondations dans le plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La majorité des matériaux inertes arrivant sur site parviendra par voie fluviale. Les matériaux traités à commercialiser seront expédiés par camion et emprunteront les routes avoisinantes. Le projet n'induit pas de trafic supplémentaire par rapport à la situation : le trafic généré représentera environ une hausse du trafic de l'ordre de 0,4 % sur la RD316.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	De par son éloignement, l'installation de traitement n'engendrera pas de nuisances sonores vis-à-vis des riverains.
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Engendre-t-il des rejets liquides ?		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les eaux de lavage liées au process sont recyclées et réemployées en circuit fermé.
Si oui, dans quel milieu ?		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	CEMEX a pris en compte le site classé de la "boucle de la Seine dite de Château-Gaillard" pour positionner le projet en dehors de ce site et entre un boisement et une grande haie de saules.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet sera cumulé avec

- les installations actuelles de la carrière CEMEX.
- le projet d'unité de production de béton prêt à l'emploi (au sein de la carrière CEMEX),
- le projet de rejet de boue dans le plan d'eau (boue issue des actuelles installations de traitement).

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'étude des incidences Natura 2000 conclue à l'absence d'atteinte du projet sur l'état de conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire ayant désignés les sites Natura 2000 concernés.

L'étude écologique conclue que l'obtention d'une dérogation pour la destruction, l'altération ou la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'espèces animales protégées n'est pas nécessaire.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'emprise du projet se trouve dans le périmètre de la carrière autorisé par l'AP du 11/07/2019. Des mesures de suivis et de réduction des effets négatifs sur l'environnement ou la santé humaine sont déjà mises en place. Elles seront complétées par :

- des points supplémentaires de mesure de poussière : à proximité de la nouvelle installation,
- des points supplémentaires de mesure de bruit (en limite sud-est et nouvelle ZER dans la ZAC Eco Seine).

Du fait de son éloignement, l'installation de traitement n'engendrera pas de nuisances sonores vis-à-vis des riverains. Dans le cas où les premières mesures acoustiques révéleraient une émergence dépassant le seuil autorisé, un merlon pourra être mis en place autour de la nouvelle installation.

En ce qui concerne la protection de la biodiversité : de nombreuses mesures seront engagées. Nous renvoyons au rapport d'étude écologique annexé au Porter à connaissance déposé conjointement au présent formulaire.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale n'est pas jugée nécessaire.

Le projet consiste à construire une installation de traitement sur une faible surface (70mX60m), sur un secteur déjà exploité et réaménagé. L'impact sur les milieux est quasi-nul.

L'objectif de cette nouvelle installation est de récupérer des matériaux valorisables qui aujourd'hui vont en enfouissement sans tri. Cette démarche s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire et de préservation de la ressource naturelle.

Toutes les infrastructures existent déjà sur le périmètre carrière visé, les flux logistiques, le personnel est qualifié...

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	<input type="checkbox"/>
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet	
1	Carte de situation vis-à-vis du site classé <input checked="" type="checkbox"/>
2	La présente Demande d'examen au cas par cas est accompagnée d'un Porter à connaissance, lequel inclue différentes études : Etude écologique (ALISE), Etude incidence Natura 2000 et autres documents utiles. <input checked="" type="checkbox"/>
3	<input type="checkbox"/>
4	<input type="checkbox"/>
5	<input type="checkbox"/>

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Nom _____

Prénom _____

Qualité du signataire _____

À Grand - Quevilly

Fait le 08/10/2024



Signature du (des) demandeur(s)

CEMEX GRANULATS
7, Chemin de la Voûte
78120 LE GRAND QUEVILLY
Tél. : 02 32 66 61 85 Fax : 02 32 66 61 98
SIREN : 552 005 969 RCS Créteil